

PROCES-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du 19 juin 2012
dans les locaux du P.A.I.R
à Sélestat

La séance est ouverte à 14 heures 30 sous la Présidence de M. Etienne WOLF.

Sont présents : MM. BAUER, BECKER, HABIB, MEYER, VONAU.

Représentants de l'administration : Mmes FISCHER, KOEHLER, MM. FUCHS, KUCHLER, MARANZANA, (PAIR), M. MARCK (CG 68), Mme HECTOR (CG 67).

Secrétariat de séance : Mme DROUET.

Rapport d'activité :

🚩 **Activité opérationnelle : bilan du 2^e trimestre 2012 et projets du 3e trimestre 2012.**

Activité 2ème trimestre 2012					
Dép	Commune	Nature saisine	Aménageur	Superficie (m2)	Chiffre d'affaires (TTC)
Diagnostics					
67	MARMOUTIER - Chemin rural dit Weissmauerweg	DAD	Commune de Marmoutier	12 800	-
67	RITTERSHOFFEN - Lotissement Bellevue	DAD	Commune de Rittershoffen	9 718	-
67	SAVERNE - 22-22a rue de l'Oignon	DAD	OPUS 67	760	-
67	STRASBOURG - Bains municipaux Boulevard de la Victoire	DAD	Ville de Strasbourg	7 400	-
67	WISSEMBOURG - 3 rue du Musée	DAD	Ville de Wissembourg	988	-
68	BISCHWIHR - Rue de l'Eglise	DAD	SARL SOVIA	32 301	-
68	HORBOURG-WIHR - 20 Grand'Rue	PC	SARL Agence immobilière Concorde	987	-
68	ILLFURTH - Naegelberg - rue du Buis Lotissement La Colline tranche 1	DAD	Société Créa'terre	10 700	-
68	MULHOUSE - Place et rue Guillaume Tell, passage Teutonique et avenue Auguste Wicky	DAD	Ville de Mulhouse	3 800	-
			Total diagnostics	79 454	-

Fouilles					
67	BERNOLSHEIM - Plateforme départementale d'activité de la Région de Brumath zone Sud	-	Communauté de Communes de la Région de Brumath	-	3 993 001,48 €
67	DAMBACH-LA-VILLE - Plateforme d'activités d'Alsace Centrale 2ème tranche	-	Communauté de Communes du Berstein et de l'Ungersberg	-	PM
67	OBERSCHAEFFOLSHEIM - RD45-Déviation d'Oberschaeffolsheim et Wolfisheim - Straeng	-	Conseil Général du Bas-Rhin	-	155 269,26 €
68	HORBOURG-WIHR - Lotissement Kreuzfeld II	-	SARL Hopfenfeld	-	1 257 411,25 €
				Total fouilles	4 148 270,74 €

Projets 3ème trimestre 2012					
Dép	Commune	Nature saisine	Aménageur	Superficie (m2)	Chiffre d'affaires (TTC)
Diagnostics					
67	OBERHOFFEN SUR MODER - Extension du secteur Les Binsen	DAD	Commune d'Oberhoffen sur Moder	81 300	
67	SELESTAT - Tanzmatt	DAD	Pôle d'Archéologie Interdépartemental Rhénan	10 000	
68	HORBOURG-WIHR - 22-24 Grand-Rue	PC	SCI Bien Vivre	3 376	
68	SIGOLSHEIM - Couvent des Clarisses	DAD	Agora Promotion SAS	7 850	
				Total diagnostics	102 526

M. le Président donne la parole à M. KUCHLER qui rend compte succinctement de l'activité opérationnelle du 2^e trimestre 2012. Neufs diagnostics ont été réalisés de manière équilibrée entre les deux départements. Les deux tiers se sont révélés négatifs. Quatre fouilles se sont achevées ou sont encore en cours. Il en présente plus particulièrement trois: Oberschaeffolsheim, RD 45 ; Horbourg-Wihr, Lotissement Kreuzfeld 2 ; Dambach-la-Ville, Plateforme d'activités d'Alsace Centrale. M. KUCHLER expose ensuite l'activité opérationnelle du 3^e trimestre 2012, dont trois fouilles : Dambach-la-Ville, Plateforme d'activités d'Alsace centrale, Horbourg-Wihr, Lotissement Kreuzfeld 2 et Bernolsheim, Plateforme d'activité de la région de Brumath zone sud. Enfin, quatre fouilles programmées auront lieu cet été : Mutzig, Rain ; Koestlach, Kastelberg ; Châtenois, Jardin du Presbytère ; Eckartswiller, Rothlach.

Le conseil d'administration prend acte de ces informations.

✚ **Activité culturelle et patrimoniale.**

M. le Président donne la parole à Mme KOEHLER qui revient sur l'activité culturelle et patrimoniale de ce 2^e trimestre 2012 et sur les manifestations à venir.

L'exposition temporaire et itinérante « Vestiges de Voyages » :

Le bilan de cette exposition au musée archéologique de Strasbourg est très positif, avec plus de 7 000 visiteurs (beaucoup de groupes et scolaires n'ayant pas été comptabilisés). Cette exposition est désormais installée à Sarrebourg jusqu'au 03 décembre 2012, sur la demande de la communauté de Communes du Pays de Sarrebourg.

L'exposition « Laissez vous conter la vie au Néolithique ».

Cette exposition également itinérante est actuellement présentée au musée de la Régence à Ensisheim. Elle sera ensuite mise en place au musée archéologique de Brumath, à partir du 15 septembre 2012, puis à Niederbronn-les-Bains au printemps 2013.

Une possible présentation aux hôtels départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin est envisagée pour les années 2013/2014.

Les journées Européennes du patrimoine (15 et 16 septembre 2012) :

En sus des expositions en cours, des journées portes-ouvertes seront organisées sur le chantier de la fouille préventive d'Horbourg-Wihr, ainsi qu'une conférence sur la fouille du site d'Ostheim (accompagnée d'une présentation d'une partie du mobilier mis au jour et de la distribution d'une brochure dédiée).

La fouille programmée de Mutzig :

Cette fouille est programmée sur une dizaine d'années. Une partie des travaux d'aménagement du site (plateforme de fouille, clôture, structures de protection du site) sont programmés dès cette année.

La brochure d'Ostheim et le guide 2012-2013 « Piochez dans l'archéologie » sont distribués à l'ensemble des membres du conseil d'administration.

N° 157 - Ressources Humaines : Modification du tableau des effectifs : transformation de poste.

Le Président demande à M. Kuchler de sortir, le temps de traiter le point qui le concerne.

Il donne la parole à M. Maranzana.

Il avait été proposé lors du Conseil d'administration du 16 mars 2012 de faire évoluer M. Kuchler sur un grade d'attaché principal de la filière administrative en raison de sa prise de fonction en qualité de chef de service. Suite aux remarques du Centre de Gestion de la FPT du Bas-Rhin, il s'avère que cette solution faisait perdre à M. Kuchler le bénéfice de son CDI. Par conséquent, il est proposé une promotion de grade au sein de la filière culturelle, à savoir le grade de conservateur du Patrimoine.

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

- transformer le poste de M. Philippe KUCHLER, chef du Service Archéologie et Recherches Scientifiques, d'attaché de conservation du patrimoine en poste de Conservateur du Patrimoine.

Pour cela, il convient de prendre un arrêté modificatif au contrat de travail.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

ADOpte cette proposition à l'unanimité,

N° 158 - Ressources Humaines : Modification du tableau des effectifs : besoins liés à un accroissement temporaire d'activité.

La Loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, redéfinit, dans ses articles 40 et 41, les cas de recours aux agents non titulaires et les conditions de durée et de renouvellement des engagements.

Les dispositions qui préexistaient dans la loi de 1984, en son article 3-2°, concernant les vacances d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, qui permettaient de recruter des archéologues dans le cadre d'emploi des assistants territoriaux, sont modifiées en fixant une limite de durée à 2 ans pour ce type de recrutement. Pour continuer, dans les années à venir, il s'agira de s'attacher les compétences des agents précédemment engagés selon les anciennes dispositions, Il convient de prendre une délibération de principe autorisant les recrutements d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Le Conseil d'Administration,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 - 1° ;

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, notamment ses articles 40 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier l'urgence de recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ;

Sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré ;

DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Président à recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans les conditions fixées par l'article 3 - 1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 précitée pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

Il sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

M. Fuchs rappelle que le nombre d'emplois permanents, arrêté à 60, devra être rediscuté lors d'un conseil d'administration à l'automne pour 2013.

N° 159 - Ressources Humaines : Modification du tableau des effectifs : Renouvellements de contrats.

Il est proposé au Conseil d'administration d'autoriser la reconduction des contrats de travail des agents contractuels non permanents ci-après, dans les conditions suivantes :

- Mme Audrey HABASQUE : renouvellement d'un an en tant qu'archéologue territorial, sur un grade d'assistant de conservation du patrimoine selon les dispositions de l'article 3-1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 (besoin lié à un accroissement temporaire d'activité) ;
- - Mme Solenne MILBLED : renouvellement d'un an en tant que restauratrice du patrimoine, sur un grade d'attaché de conservation du patrimoine selon les dispositions de l'article 3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 (vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire) ;
- Mme Jonna Britt SIEVERS : renouvellement d'un an en tant que dessinatrice PAO/DAO, sur un grade d'assistant de conservation du patrimoine selon les dispositions de l'article 3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 (vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire) ;
- Mme Fanny DIEMER : renouvellement d'un an en tant que chargée de communication, sur un grade de rédacteur territorial selon les dispositions de l'article 3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 (vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire) ;
- Mme Natacha MALBRANQUE : renouvellement d'un an en tant que chargée d'accueil, assistante comptable, sur un grade d'adjoint administratif 2^{ème} classe et selon les dispositions de l'article 3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 (vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire) pour assurer le remplacement d'un agent disposant d'une décharge syndicale d'activité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité les modifications du tableau des effectifs.

N° 160 - Adoption de la charte informatique de l'établissement.

Document en annexe.

En complément au règlement intérieur général de l'établissement figurant dans le guide de l'agent du PAIR, une charte informatique a été rédigée et discutée avec les représentants du personnel dans le cadre du dialogue social. Son objectif est d'informer les utilisateurs des modalités d'utilisation des outils informatiques et de communications qui sont mis à leur disposition tant d'un point de vue réglementaire que des pratiques spécifiques en vigueur au PAIR.

Cette charte constitue un ajout au guide de l'agent et de ce fait elle s'applique à tous. Elle est susceptible de modifications en fonction des évolutions technologiques et réglementaires.

Elle répond en outre à une préconisation de la CNIL et s'inspire de documents existants libres de droits, soit en vigueur dans d'autres collectivités et notamment les deux départements, soit mis à disposition par des centres de gestion. Elle est bien entendue adaptée aux pratiques du PAIR.

Cette charte, a fait l'objet de plusieurs réunions de travail préparatoires avec les représentants du personnel, pour être présenté lors de la séance du CTP du 22 mai 2012. Elle a été adoptée à l'unanimité.

Pour que les dispositions de la charte puissent être mises en œuvre, il convient que le Conseil d'Administration en approuve le contenu et autorise son application.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité la charte informatique de l'établissement.

M. Becker intervient pour exprimer sa perplexité quant à la nécessité de ce type de document. Mme D. Hector rappelle quant à elle l'obligation pour les collectivités de se munir de cette charte comme support réglementaire.

Projet de construction : point d'étape

Participations financières

Après avoir finalisé l'acquisition du terrain auprès de la ville de Sélestat, le dossier de demande de subvention auprès de l'Etat a pu être complété. La convention financière qui en découle est en cours de validation. Elle précise les modalités de versement des crédits du Ministère de la Culture.

Une première rencontre avec la Région est intervenue fin mai pour définir d'une participation possible à l'investissement. Le contour de cette participation doit encore être débattu.

Validation du programme technique détaillé

Le programme technique détaillé confié au cabinet *Abcd* a été validé par le comité de pilotage. Il apparaît que le coût évalué par le programmiste (12 M € TTC) est supérieur à l'enveloppe financière disponible (10.5 M €). Toutefois, l'analyse d'Icade, maître d'ouvrage délégué, indique que ce programme demeure réalisable dans le respect du budget initial. Le comité de pilotage a donc confirmé au programmiste que ce budget ne saurait être dépassé.

Lancement du concours de maîtrise d'œuvre

L'avis d'appel public à la concurrence a été lancé de sorte que le choix des trois maîtres d'œuvre admis à concourir puisse être opéré au mois d'octobre. Le jury de concours devrait se réunir en janvier 2013.

Le Conseil d'Administration,

PREND ACTE de ces informations et du calendrier proposé.

Divers :

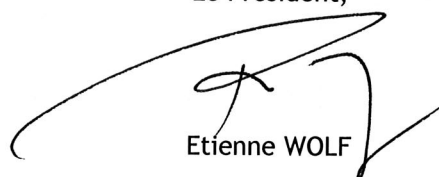
Le rapport d'activités 2011 est remis aux membres du Conseil d'Administration en fin de séance.

M. le Président conclut en remerciant l'ensemble des membres de leur présence.

La date du prochain Conseil d'Administration est arrêtée au mardi 18 septembre 2012 à 14h30.

La séance est levée à 15 heures 45.

Le Président,



Etienne WOLF